



*SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ*

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 23 juin 2009

Du nouveau dans le dossier de l'AVCS

Comme nous l'avons mentionné dans nos communiqués précédents, nous attendions depuis un certains temps la décision de la Cour d'appel dans ce dossier. La décision est maintenant arrivée...

Il nous apparaît opportun de rappeler les faits saillants de ce dossier qui s'échelonnent sur plusieurs années.

24 novembre 2000 : Dépôt d'un grief contestant les modifications que veut apporter Hydro-Québec à l'assurance vie collective supplémentaire (AVCS) - incluant une augmentation substantielle de la prime - par le SPSI (ainsi que par le SPIHQ et, plus tard, par le SSPHQ (4250).

15 septembre 2004 : L'arbitre Foisy rend une décision favorable au SPSI (de même qu'au SPIHQ et au SSPHQ) en regard de ce grief en déclarant qu'Hydro-Québec a fait défaut à ses obligations de mandataire, d'administrateur du bien d'autrui et n'a pas agi dans les meilleurs intérêts des adhérents de l'AVCS. Ce faisant, elle a violé la convention collective et l'arbitre lui ordonne de négocier avec le SPSI et les deux autres syndicats afin d'arriver à une entente sur le montant des dommages et la façon de compenser les adhérents. Hydro-Québec décide plutôt de porter la cause en appel devant la Cour supérieure.

21 septembre 2006 : La juge Alary rejette l'appel d'Hydro-Québec et maintient la décision de l'arbitre Foisy. Mécontente de cette décision, Hydro-Québec dépose une demande pour permission d'en appeler à la Cour d'appel du Québec, permission qui lui sera accordée. L'audience a lieu le 27 mai 2008.

5 mai 2009 : Soit près d'un an après l'audience, les trois juges de la Cour d'appel rendent leur verdict. Dans leur jugement, ils accueillent la requête en révision judiciaire d'Hydro-Québec et annulent les « mesures remédiatrices » prévue à la sentence arbitrale de l'arbitre Foisy.

Aujourd'hui : Après avoir discuté du jugement avec notre procureur et des enjeux monétaires importants en cause, le Bureau du SPSI a décidé (tout comme le SPIHQ et le

SSPHQ) de loger une demande d'appel à la Cour suprême. Cette demande sera transmise à la Cour dans les prochains jours.

Nous vous tiendrons informés de tout développement ultérieur.

Site Web de l'Institut de recherche : Appel à tous

Plusieurs membres nous ont fait part de leur insatisfaction à l'égard du site internet de l'Institut de recherche (ainsi que du site intranet). D'ailleurs, une majorité des gestionnaires de l'Institut sont aussi du même avis. D'aucuns déplorent que les informations qui s'y trouvent ne sont pas actualisées depuis plusieurs années, d'autres ajoutent que les chercheurs et leurs projets ne sont pas suffisamment valorisés. Cette situation est assez aberrante étant donné l'emphase importante de la Direction ces derniers mois pour l'Innovation Ouverte!! Étant donné que le groupe Communication de l'Institut (qui semble avoir le mandat de « revamper » nos sites internet et intranet) ne semble pas avoir l'intérêt ou la capacité à remédier à la situation, plusieurs membres suggèrent que le SPSI mette en place son propre site afin de mettre en valeur les réalisations de R&D de ses membres. Le SPSI lance donc un appel à tous afin de connaître vos idées et propositions afin d'améliorer la situation.

Pendant la période estivale, vous pouvez en parler avec vos représentants d'unité ou avec un membre du Bureau ou nous transmettre un courriel à l'adresse du Syndicat : secretariat@spsi.qc.ca. Lors de la prochaine réunion des représentants, cet automne, nous discuterons des différentes suggestions que nous aurons reçues et envisagerons la meilleure ligne d'actions à prendre.

Régime d'intéressement

Lors du versement du montant forfaitaire relié au Régime d'intéressement en avril dernier, certains membres nous ont fait part du calcul erroné de la Direction. Celle-ci a établi le montant à verser en se basant sur 26 périodes de paie en 2008 plutôt que sur 27 comme ce fut le cas. Le SPSI a donc déposé un grief (tout comme les ingénieurs du SPIHQ et les spécialistes du 4250) réclamant le manque à gagner pour l'ensemble des scientifiques.

Vacances

Le Bureau profite de la présente occasion pour souhaiter de bonnes vacances à tous. Veuillez aussi noter que pour la période du 24 juin au 24 juillet le bureau du SPSI sera fermé. Pour toute urgence vous pouvez communiquer avec un des membres du Bureau directement à l'IREQ ou au LTE.

Le Bureau

Pour nous rejoindre:

Secrétariat du SPSI

210, boul. de Montarville

Bureau 2008

Boucherville (Québec)

J4B 6T3

Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)

Fax : (450) 449-9631

Courriel : secretariat@spsi.qc.ca

Page Web : www.spsi.qc.ca